

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	27 (1939)
Heft:	557
 Artikel:	Au Comité du "Mouvement"
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-263522

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux 1. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leur auteur

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 6.—

ETRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

L'abonnement partiel du 1^{er} Janvier, à partir du Juillet, il est délivré des abonnements à 6 mois (3 Fr.) n'abonnant pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Que pouvez-vous vous
procurer avec cinquante
centimes par mois ?...

La réponse au prochain
numéro.

Au Comité du "Mouvement"

Ainsi que l'annonçait notre précédent numéro, le Comité de notre journal s'est réuni le 25 novembre, à Lausanne, sous la présidence de Mme A. de Montet (Vevey), et a d'abord procédé à diverses tâches administratives rapidement menées, avant d'aborder les deux grosses questions inscrites à son ordre du jour, soit la situation financière de notre journal et le rapport de la rédactrice responsable.

Des chiffres apportés par Mlle R. Berguer, administratrice et trésorière, il résulte que, si l'élévation du prix de l'abonnement de 5 à 6 fr. a beaucoup amélioré la situation financière (faut-il rappeler qu'en 1937, le Comité s'était trouvé en face d'un découvert de 1200 fr.?), il sera encore impossible au Mouvement, et cela malgré la plus stricte économie, de boucler ses comptes sans défaillir si des dons et des subventions ne lui venaient pas en aide. De plus, tout fléchissement du nombre des abonnés, tout recul dans les recettes des annonces ou de la vente au numéro, toute augmentation quelle qu'elle soit des dépenses actuelles, entraînera immédiatement un inquiétant déséquilibre de ce budget inévitablement fragile : or, que, en ces temps de guerre, peut assurer que les dépenses de l'un ou de l'autre des postes indispensables à la vie de notre journal ne va pas s'accroître d'un pourcentage inquiétant ? Il est donc indispensable, d'abord que les abonnés actuels du Mouvement lui restent fidèles ; et ensuite qu'un effort soit fait pour remplacer ceux qui, décédés ou partis, ont creusé d'inévitables vides dans ses listes. Une propagande spécialement dirigée sur certaines régions de Suisse romande où notre

journal semble, d'après les statistiques, pénétrer encore bien peu, sera organisée prochainement. En attendant, le Comité sera reconnaissant à tous ceux des amis du Mouvement qui voudront bien fournir à l'Administration des listes de personnes de leur connaissance susceptibles d'en abonner, et auxquelles un service d'essai à titre gracieux sera aussi fait.

Quant au rapport rédactionnel — qui a mentionné comme principaux événements dans la vie du journal en 1939 le décès du regretté M. Richter père, notre dévoué imprimeur et la participation du Mouvement à l'exposition collective de la presse féminine et féministe suisse à Zurich — il a soulevé à plusieurs reprises des discussions intéressantes. Ceci notamment sur la place à faire aux questions d'économie ménagère auxquelles l'état de guerre a donné une actualité toute spéciale ; sur la portée intellectuelle du journal, sur la possibilité d'y introduire des chroniques concernant l'actualité musicale ou le cinéma considérée au point de vue féministe, sur de nouvelles études littéraires, sur l'utilité du Petit Courrier, sur des sujets féministes d'illustration, etc., etc. Tout ceci évidemment ne peut être d'une réalisation immédiate, mais peut prouver aux lecteurs de notre journal le souci contenant d'amélioration qui anime les responsables de sa bonne marche, pour le rendre toujours plus vivant, toujours plus attrayant, toujours plus utile à la grande cause qu'il défend. Nos lecteurs ne veulent-ils pas contribuer eux aussi à cet effort en nous aidant par la continuité de leur appui comme par l'efficacité de leur propagande ?

E. GD.

Neuchâteloises réclamaient les droits politiques complets ; en 1939, on demande pour elles, modestement le vote communal, mais elles n'obtiendront pas plus ceci que cela. D'ailleurs « les autorités ont prouvé qu'elles sont disposées à étendre l'influence des femmes à des domaines nouveaux lorsqu'elles leur ont accordé l'éligibilité aux autorités de tutelle ».

C'était, à notre humble avis, le dernier exemple à citer. S'il est un point où l'activité et le dévouement des femmes sont à la merci de la politique, et si les autorités l'ont prouvé c'est précisément celui-ci : depuis 1927, et en dépit de démarches réitérées, celles-ci n'ont pas nommé une seule femme à ces fonctions qu'elles leur a attribuées théoriquement. Si 3 femmes sont entrées dans les autorités tutélaires du Loché et de La Chaux-de-Fonds, c'est du bon vouloir de ces communes et par la petite partie des vacances en cours d'exercice.

Malgré l'opposition du gouvernement, le Grand Conseil a pris en considération la motion C. Brandt par 40 voix contre 33. Le Conseil d'Etat aura donc à présenter un projet de loi dans le sens de cette motion. Il a d'ores et déjà promis un rapport négatif, en affirmant que les femmes ne veulent pas de droits.

La place nous manque pour discuter ce point, mais nous nous proposons d'y revenir dans un prochain article. Conclusion : en souhaitant que les femmes neuchâteloises emploient les mois qui nous séparent d'un nouveau débat à réfléchir sur la valeur des droits en question. Serait-il vain de souhaiter que le Conseil d'Etat considère lui aussi le problème à la lumière des faits nouveaux ?

E. PORRET.

Une motion suffragiste au Grand Conseil neuchâtelois

La dernière session du Grand Conseil marquera dans les annales neuchâteloises : le 21 novembre, en effet, y fut prise en considération la motion C. Brandt qui y avait été déposée le 17 mai, demandant que la loi sur l'exercice des droits politiques fût complétée par des dispositions prévoyant que le droit de vote est accordé aux femmes en matière communale.

Nous savons gré à M. le député C. Brandt, (socialiste), chef du Département des Finances de La Chaux-de-Fonds, d'avoir développé sa motion en se basant sur le principe de la justice. Il l'a fait en dehors de tout esprit de parti : n'était-il d'ailleurs pas appuyé par 25 co-signataires, se rattachant à tous les partis politiques. Ayant étudié à fond son sujet, il a pu le traiter aussi bien au point de vue international qu'au point de vue suisse ; aussi bien en se fondant sur les principes de l'équité qu'en envisageant les résultats pratiques, et en réclamant un minimum de droits pour les femmes que les circonstances présentent mêlen bon gré malgré à la vie publique, et auxquelles on fait appel pour tant de choses qu'elles acceptent avec dévouement.

L'heure avancée, à l'extrême fin de la session (il était près de 14 h.) interdisait malheureusement une discussion approfondie. Deux députés de différents partis, MM. Rollier (lib.) et Losey (rad.), appuyèrent la motion par des déclarations nettes et chaleureuses. La réponse du Conseil d'Etat, concue en termes courtois et élogieux au possible (jusqu'à l'aurore inclusivement) pour les femmes neuchâteloises, n'est, pour qui ne se paye pas de mots, qu'une déclaration d'immobilisme intégral. Elle dit en substance : « En 1919, la campagne pour le suffrage féminin a échoué ; il est donc inutile de la recommander. Le peuple neuchâtelois n'a pas changé, le pays n'est pas mûr. En 1939 comme en 1919, 4 conseillers d'Etat sur 5 sont opposés aux droits politiques des femmes ».

Donc, depuis 1919, il ne s'est rien passé.

Mobilisation féminine

La première « Maison de la soldate ».

Notre correspondante nous écrit de Lausanne : On a rappelé, ces temps-ci, dans la presse, notamment dans la presse féministe, la création des premières maisons du soldat, dans le Tessin, en 1914. Vingt-cinq ans plus tard, on annonce la création de la première maison de la soldate. C'est Montreux, siège d'un Etablissement sanitaire militaire qui a inauguré, le 12 novembre, grâce au dévouement de femmes de cœur, un « Foyer militaire » soigneusement aménagé, à la Grand'Rue, dans des locaux mis obligatoirement à leur disposition par M. Ed. Rumpf, où les nombreuses infirmières, samaritaines, éclaireuses mobilisées pourront aller se reposer, lire, écrire, consommer des boissons chaudes. Heureuse innovation ! Car si les soldats éprouvent le désir d'un local accueillant, combien davantage en ont besoin les femmes éloignées de leur chez elle, par le service militaire, et qui ne peuvent ne veulent déambuler dans les rues ou consommer dans les établissements publics, et qui le plus souvent ne peuvent rester désœuvrées.

C'est évidemment une création que Mme Zublin-Spiller ne pouvait prévoir, il y a vingt-cinq ans...

Activités de mobilisées.

La Tribune de Genève a, de son côté, par la plume d'un de ses collaborateurs, consacré un article à l'activité des infirmières, des samaritaines et des éclaireuses au centre médical de la même région :

... Mobilisées en même temps que les hommes avec lesquels elles collaborent, écrit M. Jean G. Martin, infirmières, samaritaines, éclaireuses ont reçu comme eux un ordre de marche. Elles ont un même livret de service gris foncé. Elles sont soumises en tout point au régime militaire. Les congés leur sont accordés selon les mêmes règles qu'aux soldats et, pas plus qu'eux, elles ne peuvent demander d'être licenciées, comme on donne ses quinze jours dans une place quelconque !

Leur ordre du jour n'est pas moins chargé que

celui des soldats. Il l'est même davantage que pour certaines troupes, si j'en juge par celui que j'ai sous les yeux et qui, de la diane à 6 h. 15 à l'appel en chambre à 21 h. 30 partage la journée entre le nettoyage des chambres, tous les soins aux malades et les multiples devoirs qui s'y rapportent et se prolongent durant les heures de service.

Dans ce service, chacune a évidemment des attributions bien définies. Par exemple dans les deux bâtiments veveysans de l'E. S. M., les infirmières qui sont au nombre de quarante-six sont chefs d'étage ou de chambre. Elles sont responsables de toute la partie médicale et sont chargées notamment de la distribution des médicaments. A chacune de ces infirmières, deux samaritaines sont attachées qui s'occupent de l'ordre des chambres et donnent également des soins aux malades. De la samaritaine à l'infirmière-chef, il y a ainsi toute une hiérarchie, pareille à celle qui va du simple troupiers au sergent-major.

Quant aux éclaireuses qui sont un peu plus d'un douzaine, elles se rendent indispensables de diverses façons, selon leurs compétences. Les unes sont devenues secrétaires des médecins. « Vives, intelligentes, rapides à exécuter les ordres, elles font de fameux adjudants » m'a dit un de leurs chefs. D'autres sont téléphonistes ou agents de liaison. « Débrouillarde, elles rivalisent avec les meilleures détectives, quand on les charge d'une mission », m'a assuré un officier. D'autres, enfin, chargées du service social, organisent les salles de récréation et de lecture, les concerts ou les conférences pour la distraction des malades, ainsi que la prochaine fête de Noël ; elles collaborent également avec les bureaux d'assistance pour l'attribution des allocations aux soldats ou à leur famille ou pour rééquiper ceux qui ont besoin de quoi que ce soit à leur sortie de l'hôpital.

... En marge de l'ordre du jour, bien rempli comme nous l'avons vu, les officiers chargés de veiller à son application, ont dû considérer toutes sortes de petits problèmes dont ils n'avaient évidemment jamais eu à s'occuper avec

leurs soldats. Il y a pour une femme tant d'importantes petites questions, lessives et repassages, commissions qu'on ne peut plus faire le soir après l'appel principal et la déconsignation. Il a fallu prévoir et adapter avec souplesse. D'autre part, tandis que l'homme souffre souvent de son inactivité dans son service même, la femme ne cesse de s'occuper entre les soins aux malades et l'ordre à faire dans les chambres. Il faut voir tous ces doigts agiles coudre ou tricoter, aux heures plus tranquilles de la journée, des poignées pour marmites, quand la cuistine en réclame, des lavettes et surtout des chaussettes et encore des chaussettes !

J.-G. M.

Les conductrices d'autos sont mobilisées.

Ainsi que l'a annoncé la presse quotidienne, toutes les automobilistes qui, le printemps dernier, se sont inscrites volontairement pour les services sanitaires de frontières, viennent d'être appelées à un cours militaire d'introduction, qui aura lieu à la caserne de Bâle, du 26 novembre au 3 décembre, sous les ordres du médecin-chef de la Croix-Rouge. Ce cours portera sur des questions militaires (organisation des troupes, règlement de service, organisation de la Croix-Rouge) et sur des questions techniques concernant aussi bien le service de santé (connaissance d'anatomie et de physiologie, premiers secours en cas d'accidents, transports de malades et de blessés, etc.) que la conduite automobile (entretien et connaissance du véhicule, pannes, reconnaissance de routes, etc.). Les participantes devront se présenter avec leur propre voiture, auxquelles sera adjoint le matériel sanitaire du Service de santé. Comme les recrues, chaque conductrice touchera la solde de 1 fr. par jour.

L'appel comporte encore l'horaire des journées de travail, qui, autant que celui des infirmières et samaritaines, est assez chargé, et des indications sur l'équipement dans lequel se présenter, indications auxquelles fait allusion très loin une des correspondantes du *Petit Courier*, et que nous aussi ne pouvons que regretter de trouver dans pareil document.

M. F.

NOS FEMMES PEINTRES



Oliché Pro Juventute

Regina CONTI

(Lugano)

(Voir article en 2^e page)

Femmes d'Australie et de Nouvelle-Zélande

Quelques impressions

... On ne revient pas d'Australie et de Nouvelle-Zélande sans en rapporter une impression de grandes distances et de solitude. J'y suis allée plus ou moins préparée aux vastes espaces, mais pas du tout à la faible densité de la population, et n'ayant pas réalisé l'effet d'un petit nombre d'habitants sur l'économie nationale et la vie d'un pays. La Nouvelle-Zélande, quoique un peu plus